

Ordonnance Souveraine n° 75 du 14 septembre 1949 rendant exécutoire la Convention internationale signée le 16 novembre 1945, créant l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	14 septembre 1949
Publication	Journal de Monaco du 26 septembre 1949 ^[1 p.3]
Thématiques	Organisations internationales ; Education, culture et patrimoine

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1949/09-14-75@1949.09.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

La convention internationale signée à Londres, le 16 novembre 1945, créant l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 septembre 1949

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1949/Journal-4799>